

**Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU**  
**ITSASUKO Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa**

**Compte-rendu du Conseil d'Administration du 09 mars 2016**  
**2016ko martxoaren 9ko Administrazio Kontseiluko bilkuraren bilduma**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le 09 mars 2016 à 18h30 sous la présidence de **Mme MACHICOTE-POEYDESSUS**, vice-présidente du C.C.A.S.

*2016ko martxoaren 9an, arratseko 6:30tan, Itsasuko L.S.H.Z.ko Administrazio Kontseilua bildu da L.S.H.Z-aren lehendakariordea den **MACHICOTE-POEYDESSUS** Anderearen lehendakaritzapean.*

Présents - *Hor zirenak* : MM. Mmes **AGUERRE-BOUVIER - ALFONSO - CACHENAUT – CATELIN-LARRE - FORT - HIRIBARNE - INDART - LACO - MACHICOTE-POEYDESSUS** *Jaun Andereak*

Absents excusés – *Barkatuak* : Mmes **BURUCOA-ETCHEPARE - DUCASSOU – GAMOY - SETOAIN** *Jaun Andereak*

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : Mme **AGUERRE-BOUVIER** *Anderea*

-----

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité des présents Mme AGUERRE-BOUVIER en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

*Urtarrilaren 13ko bilkuraren bilduma onartu ondoan, Administrazio kontseiluak ondoko erabaki hauek hartu ditu*

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 – ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**  
**2016KO AURREKONTU NORABIDEAK – DIRU LAGUNTZEN GALDEREN AZTERKETA**

Il est distribué un tableau présentant la section fonctionnement du budget du C.C.A.S des années 2014 et 2015 avec pour chaque année le budget prévisionnel et le compte administratif.

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS commente le document article par article et donne des éléments d'explication concernant les réalisations de l'année 2015.

En dépenses :

- à l'article 616, la dépense a déjà été réalisée pour un montant de 270,00 € ;
- à l'article 6228, une facture de 120,00 € a été réglée sur le B.P 2016 alors qu'il s'agissait du paiement de l'activité Hip Hop d'octobre 2015. Cependant la facture n'est parvenue qu'en début d'année ;
- à l'article 6232, 5 670.85 € réalisés en 2016 (2 791,80 € correspondant à 141 personnes au banquet des aînés, 2879,05 € pour 107 colis de Noël) ;

En recettes :

- à l'article 7713, deux dons d'un montant total de 180,00 € ont été encaissés.

L'assemblée définit ensuite les propositions de vote pour le budget primitif 2016 et soulève les points suivants :

- recettes (art. 70878) : il serait bon de rappeler aux conseillers MLAJPB la possibilité pour les jeunes de bénéficier du scooter (un jeune en 2015) ;

- dépenses (art. 63512 – taxe foncière) : le C.C.A.S paie la taxe foncière pour des terrains lui appartenant. Selon M. CACHENAUT, certains d'entre eux sont loués à des agriculteurs. Ces recettes ne rentrent-elles pas sur le B.P du C.C.A.S ?
- dépenses (art. 6561 – secours d'urgence) : dans sa séance du 14/01/2015, le Conseil d'Administration a été informé de l'attribution d'une aide financière d'urgence pour le paiement d'une facture EDF. L'assemblée s'interroge car le montant ne figure pas en dépenses.

Dans un second temps, les dossiers de demandes de subventions suivants sont présentés :

- Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque - MLAJPB (2 184 €) : le bilan de l'année 2015 a été présenté lors de la dernière séance du CA ; la subvention est inscrite au budget.
- Comité Départemental d'Entente de la Semaine Nationale des Retraités et des Personnes Agées (50 €) : participation financière pour l'organisation de la journée départementale de la Semaine Bleue 2016 ; la demande est rejetée.
- Banque Alimentaire de Bayonne et du Pays Basque (350 € pour 49 habitants aidés) et Croix Rouge Française délégation de Cambo-les-Bains (montant non mentionné, aide de 14 familles pour 50 personnes) : Mme MACHICOTE-POEYDESSUS indique qu'elle a fait un point avec la croix rouge de Cambo pour comprendre les missions dévolues à chaque structure. Il en ressort que la Banque Alimentaire fournit les associations caritatives, comme la croix rouge et cette dernière délivre, en plus, des colis alimentaires tous les 15 jours. Mme FORT est d'avis de ne pas déposséder la Banque Alimentaire. Il est proposé de partager le montant sollicité par la Banque Alimentaire comme suit : 220 € à la Banque Alimentaire (identique à 2015) et 130 € à la délégation de la Croix Rouge de Cambo-les-Bains.
- Secours Catholique Anglet (200 €) : aide et soutien matériel et moral à toute personne en difficulté. La demande est rejetée.
- Association Loturak Itxassou (400 €) : promotion du lien social des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La subvention est inscrite au budget.
- Centre de Loisirs « Farandole » d'Espelette (1 100 €) : la structure a fait parvenir au C.C.A.S la liste des enfants qui ont fréquenté le centre durant l'année 2015. 10 enfants ont été accueillis représentant 220 journées dont le tarif journalier est fixé à 5 €. Après avoir fait remarquer que le CCAS prend en charge, avec un coût plus élevé, le surcoût imposé aux familles fréquentant l'A.L.S.H de Cambo-les-Bains, la dépense est inscrite au budget.

Il est indiqué que l'aide financière accordée à Uda Leku (organisation de séjours de vacances en langue basque), prise en charge par la commune d'ITXASSOU, sera portée en dépenses sur le B.P du C.C.A.S (360 € en 2015).

Concernant le Relais Assistantes Maternelles « Oihana », la participation financière est maintenue même si, depuis le transfert de la compétence « petite enfance » à la communauté de communes Errobi en janvier 2016, on ignore ce que sera le fonctionnement de cette structure. Quoi qu'il en soit, une coordinatrice a été recrutée au niveau de la C.C Errobi, pour la mise en place d'un guichet unique.

Aide financière accueil des migrants : préalablement, Mme MACHICOTE-POEYDESSUS fait lecture d'un courriel reçu de la Préfecture 64 (suite à sa sollicitation téléphonique du 22/01) concernant le dispositif des relocalisés. Elle ajoute que 3 nouvelles propositions d'initiatives individuelles sont parvenues depuis le bilan effectué le 13/01/2016, ce qui porte le nombre de propositions à 26.

*M. GAMOY, retenu par une autre réunion, arrive à 19h30.*

Concernant l'attribution d'une aide financière, Mme MACHICOTE-POEYDESSUS indique que la Préfecture a été sollicitée pour savoir s'il existait une liste d'associations habilitées à percevoir des fonds en faveur de l'aide aux migrants. Celle-ci a fait savoir qu'il n'y avait pas d'association intervenant dans le champ de l'asile en tant que tel et spécifiquement dans l'accueil des migrants syriens, irakiens, érythréens. Les associations caritatives locales interviennent globalement dans l'accompagnement de personnes vulnérables de nationalité étrangère, de demandeurs d'asiles, de réfugiés.

M. GAMOY ajoute que lors du dernier Conseil Municipal, celui-ci s'est montré défavorable pour l'attribution, à un migrant, d'un logement communal qui viendrait à se libérer.

Mme FORT est surprise d'apprendre cette décision.

Mme AGUERRE-BOUVIER fait part qu'elle a transmis un courriel au Conseil d'Administration le 3 mars relatif à la question des migrants. Elle précise que, suite à la réunion du 28/09/2015, il avait été question d'organiser une réunion pour faire suite aux propositions d'actions citoyennes dans l'objectif de mettre en relation ces particuliers avec les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (C.A.D.A).

Mme FORT ajoute que les personnes qui se sont fait connaître n'ont peut-être pas conscience qu'ils devront gérer la situation des réfugiés (courses, accompagnement administratif,...).

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS revient à l'ordre du jour et indique que l'excédent de fonctionnement reporté est de 3 754 € et que la demande de contribution de la commune s'élèvera à 28 000 €.

Le Budget Primitif sera approuvé lors d'une réunion fixée avant le 15/04/2016 et après celle du Conseil Municipal approuvant le B.P de la commune.

Mme AGUERRE-BOUVIER fait une remarque concernant l'absence de dépenses à l'article 022 affecté « aux dépenses imprévues » alors que 49 personnes sont dans le besoin. Selon elle, il convient de se rapprocher de la MLAJPB et de Mme GERMANO (ass. sociale dept 64) afin d'identifier ces habitants.

Mme ALFONSO ajoute que le C.C.A.S est, avant tout, là, pour faire de l'action sociale et que le B.P lui semble déséquilibré par rapport à cette mission essentielle.

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS répond par l'absence de demandes d'aide parvenant au C.C.A.S.

L'assemblée s'interroge sur les moyens dont dispose le C.C.A.S pour connaître ces personnes.

Mme FORT juge étonnant qu'il n'y ait pas plus de demande provenant de Mme GERMANO.

Mme AGUERRE-BOUVIER soumet l'idée de mise en place d'une aide au permis de conduire en partenariat avec la MLAJPB.

## **MDPH : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE (PLAN DE FINANCEMENT)**

### **ELBARRITUEN JENDEA : DIRU LAGUNTZA PARTE HARTZE GALDEA (FINANTZAMENDU PLANA)**

Dans sa dernière séance, une demande d'aide financière dans le cadre d'un plan de financement élaboré pour l'acquisition de prothèses auditives a été présentée au C.A.

Cependant, le dossier ne comportait pas de document permettant de justifier de la situation financière du demandeur.

Aussi, suite à la demande du C.C.A.S, la M.D.P.H a transmis l'avis d'imposition et le tableau budgétaire de la personne concernée.

Le montant du devis de compensation s'élève à 3260 € sachant que le total des diverses participations est de 1758,02 € (reste à charge de 1501,98 €).

Après avoir pris connaissance des éléments complémentaires, les membres ont engagé une réflexion. C'est ainsi que, suite à un tour de table, le Conseil d'Administration, par 8 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention, prononce le rejet de la demande d'aide financière.

## **PRESENCE VERTE : BAREMES D'OCTROI AIDE A L'ABONNEMENT** **ELBARRITUEN JENDE : HILABETEKO LAGUNTZAREN EMATEAREN TAULAK**

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS rappelle les barèmes actuels mis en place par le C.C.A.S le 04/09/2008, basés sur ceux de l'aide-ménagère de la MSA.

Après renseignements pris, le C.C.A.S a obtenu les barèmes d'attribution de l'aide à la téléassistance définis par la MSA.

Le C.C.A.S dispose également des montants alloués au titre de l'Allocation de Solidarité de Vieillesse (ou Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) :

- personne seule : 9 600 € / an (ou 800 € / mois)
- couple : 14904 € / an (ou 1 242 € / mois).

Exemple : si la personne gagne 8000 € / an, on calcule  $9600 - 8000 = 1\ 600$  € représentant le montant de l'ASPA.

Le secrétariat du C.C.A.S s'est aussi entretenu le 08/03/2016 avec Mme RAILLAT, Cadre commerciale à Présence Verte. Celle-ci lui a indiqué que de moins en moins de communes ou de C.C.A.S attribuent une aide sur l'abonnement mensuel. En effet, la possibilité d'obtenir des aides est multiple (APA, caisses de retraite, mutuelle, communes, C.C.A.S) et étant donné que les aides sont parfois cumulables, leurs montants peuvent parfois dépasser le montant de l'abonnement ! De plus, les personnes imposables, bénéficiant de ce service, ont la possibilité de déduire le montant des frais sur leur déclaration de revenus.

Suite à ces éléments, le Conseil d'Administration décide de poursuivre l'aide à l'abonnement du dispositif de téléassistance et de réviser les barèmes comme suit :

Revenus pour 1 personne	Revenus 1 personne et plus	Participation CCAS ITXASSOU
Inférieur à 895 € / mois	Inférieur à 1 551 € / mois	11 € / mois
Inférieur à 1 259 € / mois	Inférieur à 1 923 € / mois	9 € / mois

De plus, le Conseil d'Administration décide de rajouter une clause stipulant que l'aide du C.C.A.S n'est pas cumulable avec d'autres aides de même nature.

*Mme AGUERRE-BOUVIER quitte la séance à 20h15 pour convenance personnelle.*

## **QUESTIONS DIVERSES** **GALDERA OROTARIK**

- 1- **Soirée-débat** : elle se déroulera le vendredi 25 mars 2016 à 20h, salle Sanoki. Il est convenu que Mme CATELIN-LARRE et M. INDART préparent les panneaux d'affichage le samedi 12/03 en mairie. Des affiches seront également apposées chez les commerçants, les services...
- 2- **Bilan activités de loisirs février 2016** : organisation d'une journée le 15/02/2016 :
  - 5/8 ans : arts plastiques avec Nathalie CARIOT et séance de cinéma à Cambo (15 enfants le matin et 13 l'après-midi) ;
  - 9/15 ans : piscine de Saint-Jean-de-Luz l'après-midi (9 enfants) ;
  - Encadrement : 1 animateur BAFA recrutée, présence de Mme SETOAIN (membre bénévole du CCAS) et de Annie ETCHEVERRY, employée communale.
  - Bilan financier : 262.38 € à la charge du CCAS (dépenses : 514.88 € ; recettes : 252.50 €)  
La réunion de préparation des activités des vacances de printemps se déroulera ce jour après la séance du Conseil d'Administration.  
Mme ALFONSO propose, pour en avoir parlé avec Mme AGUERRE-BOUVIER, la mise en

place de tarifs dégressifs à l'attention des familles nombreuses.

Mme FORT transmettra à Mme MACHICOTE-POEYDESSUS les coordonnées du service de la CAF en charge des aides financières aux familles pour des activités de ce type.

- 3- **repas des aînés** : M. GAMOY indique que l'édition 2017 sera réservée aux personnes de plus de 65 ans mais aussi à celles n'atteignant pas cet âge mais présents au banquet 2016.
- 4- **PIG "Bien chez soi"** : le C.C.A.S a été destinataire ce jour d'un courrier du département 64 relatif au Programme d'Intérêt Général "Bien chez soi" visant à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ainsi qu'à soutenir l'adaptation des logements aux handicaps et au maintien à domicile des personnes âgées.  
Ce document sera transmis, pour information, aux membres du C.C.A.S.
- 5- **Planning familial** : Mme FORT revient sur l'information transmise concernant la recherche de locaux. Un partenariat avec les C.C.A.S ou les mairies pourrait aider à trouver une solution.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

*Gai-zerranda bururatua dugunez, bilkura arratseko 8'45tan gelditu da.*